

**ACTUALISATION DU ZONAGE PLUVIAL DES COMMUNES
DU PÔLE TERRITORIAL CÔTE BASQUE ADOUR :
ANGLET – BAYONNE – BIARRITZ – BIDART – BOUCAU**

**ENQUÊTE PUBLIQUE
du 13 novembre au 14 décembre 2023**

**PIÈCES JOINTES AU
RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**Pascal MONNET
Commissaire enquêteur**

SOMMAIRE

PJ 1 : Registres d'enquête publique.....	3
PJ 2 : Avis d'enquête publique.....	4
PJ 3 : Parutions journaux.....	5

PIECE JOINTE n°1. REGISTRES D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les six registres ont été transmis en mains propres à l'autorité organisatrice de l'enquête publique, en même temps que le rapport du commissaire enquêteur.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
ACTUALISATION DU ZONAGE PLUVIAL DES CINQ COMMUNES DU PÔLE
TERRITORIAL CÔTE BASQUE ADOUR : ANGLET, BAYONNE, BIARRITZ,
BIDART ET BOUCAU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par décision en date du 15 octobre 2023, le Président de la Communauté Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'actualisation du zonage pluvial des cinq communes du pôle territorial Côte Basque Adour : ANGLET, BAYONNE, BIARRITZ, BIDART et BOUCAU qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du :

Lundi 13 novembre 2023 à 09h00 au jeudi 14 décembre 2023 à 17h00

L'autorité compétente en matière d'assainissement des eaux pluviales est la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire après enquête publique.

Commissaire enquêteur : Monsieur Pascal MONNET, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur André ETCHÉLECOU en qualité de suppléant par décision du Tribunal Administratif de Pau n° E23000077/64 en date du 26 septembre 2023.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et une version dématérialisée. Il comprend un résumé non technique, une notice, un plan de zonage des eaux pluviales et un dossier administratif. Le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du code de l'environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

- Le dossier papier concernant chaque commune sera déposé dans chacune des cinq mairies ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à BAYONNE pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture au public.

- Le dossier dématérialisé est consultable et le registre dématérialisé accessible sur le même site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4934>

- Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique dans chacune des cinq mairies ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à BAYONNE aux horaires habituels d'ouverture.

Observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire-enquêteur :

- Préférentiellement par voie dématérialisée :
 - o Sur le registre dématérialisé visé ci-dessus : <https://www.registre-dematerialise.fr/4934>
 - o Ou à l'adresse enquete-publique-zonagepcb@communauté-paysbasque.fr, en indiquant comme objet : « enquête publique sur l'actualisation du zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour ».
- Par courrier, à l'adresse : Monsieur le Commissaire Enquêteur du zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour – Communauté d'Agglomération Pays Basque – Errepira – 64480 LARRESSORE avec la mention [NE PAS OUVRIR].
- Sur les registres d'enquête papier : les registres d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutifs du dossier d'enquête seront cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 14 décembre 2023 à 17h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, les :

- Mercredi 15 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie d'ANGLET - Rue Amédée Dufourg – 64600 ANGLET.
- Jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BAYONNE - 1 avenue du Maréchal Leclerc – 64100 BAYONNE.
- Mercredi 29 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BIARRITZ - 12 avenue Edouard VII – 64200 BIARRITZ.
- Mercredi 6 décembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BIDART - Place Sauveur Atchoarena – BP10 – 64210 BIDART.
- Mercredi 13 décembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOUCAU – 1 rue Lucie Aubrac – 64340 BOUCAU.

Évaluation environnementale :

En application de l'article 122-17 du code de l'environnement, l'autorité administrative environnementale compétente a dispensé le projet de zonage de cette évaluation.

Suites données à l'enquête et information du public :

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire-enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur seront, dès réception, tenus à disposition du public, à la Communauté d'Agglomération Pays Basque – service eau et assainissement - Errepira - route d'Halsou - 64480 LARRESSORE - aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4934> pendant une durée d'un an.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- > Communauté d'Agglomération Pays Basque - Service eau et assainissement – LARRESSORE : 05 59 70 34 35.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque – Direction Générale Adjointe Eau, Littoral et Milieux Naturels - Errepira - route d'Halsou - 64480 LARRESSORE.

Le Président

Jeudi 26 octobre 2023 **SUD OUEST**

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Marchés publics et privés

Avis d'attribution



Office 64 de l'Habitat AVIS D'ATTRIBUTION

Acheteur : OFFICE 64 DE L'HABITAT, M. Thierry MONTEI, directeur général, 5, allée de Laplace, CS80021, 64100 Bayonne Cedex, tél. 05 59 43 30 86, M@: pole-public@office64.fr - Web: <http://www.office64.fr>
Siret : 4946230000033

Objet : Santé Pneu-son-Miroville - Construction d'une gendarmerie, de 17 logements de fonction et de 2 chambres d'hébergement.
Référence acheteur : 20/27
Nature du marché : Travaux.
Procédure adaptée.
Classification GPV : Principale - 46210000 - Travaux de construction de bâtiments destinés aux institutions d'ordre public ou au service de secours et de secours médicaux.
Attribution du marché :
Lot 1 - Gros œuvre
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0004
SIC FORT, Adrien/Alban, 64100 Bayonne.
Montant HT : 1 140 646,00 euros.
Lot 2 - Enduite extérieures / Rampages
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0005
CIB, G&S, 28, Dubouché, 64000 Villeneuve.
Montant HT : 38 406,17 euros.
Lot 3 - Électricité
Co lot à lot distinct INFUCTIOIS.
Lot 4 - Chauffage, couverture, balles
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0006
TIOC, route Métabolite/les Mées, 64200 Espélette.
Montant HT : 2F 6 000 euros.
Lot 5 - Cloisons
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0007
ZINC ADOLLE, Zone artisanale du Hillaire, 64000 Saint-Pierre-d'Arthès.
Montant HT : 56 618,64 euros.
Lot 6 - Menuiseries et fenêtres aluminium
Co lot à lot distinct INFUCTIOIS.
Lot 7 - Plomberie, isolation
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0009
CONSTRUCTION GÉNÉRAL, 10, allée de Saracodé, 64000 Anglet.
Montant HT : 235 000 euros.
Lot 8 - Menuiseries (fenêtres et volets) en bois
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0008
L'INTERPOSEE ETOURNEAU MICHEL, 3, impasse du Picaud, 64120 Saint-Palais.

Montant HT : 300 426,16 euros.
Lot 9 - Carrelages, faïences
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0001
SALE, PAVIER, 93021, route de Bayonne, 64200 Pays-de-Lacaze.
Montant HT : 100 000 euros.
Lot 10 - Chauffage, ventilation, plomberie, électricité
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0002
MIGEL, 70309A, 21 DE PLEINBOURG, 64480 Larresson.
Montant HT : 340 162 euros.
Lot 11 - Électricité, couverture, toitures, carrelage faïence
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0003
MEDAGITAM, 2, rue du Moulin de Orédox, 64000 Anglet.
Montant HT : 254 716,27 euros.
Lot 12 - Carrelage
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0004
LOPTE INAVAT, 21, rue Hillaire-Boucher, 64000 Bayonne.
Montant HT : 101 007,14 euros.
Lot 13 - Plomberie
Co lot à lot distinct INFUCTIOIS.
Lot 14 - Sols souples
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0006
SIRE, DAUDIN TONNEC SOLS, chemin de De Las Marlonne, 64570 Escout.
Montant HT : 29 000,00 euros.
Lot 15 - Remplacement, vitres, aménagement
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0007
ENTREPRISE CAVALATIONS RÉZAGÉ D'UNOIS, 11, rue Chapelle, 64000 Bayonne.
Montant HT : 263 061,20 euros.
Lot 16 - Réaménagement, vitres, aménagement
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0008
BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, 136, ZA de Péloux, 64020 Gascogne.
Montant HT : 10F 637 euros.
Lot 17 - Aménagement paysager
Date d'attribution : 18 octobre 2023.
Marché n° : 0009
L'AM DES JARDINS, 137, avenue François-Mitterrand, 64000 Bayonne.
Montant HT : 120 002,30 euros.
En ce 26 octobre 2023 à la publication.
Pour obtenir cet avis intégral, aller sur <http://www.office64.fr/marches-publics/avis>

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Communauté d'Agglomération Pays Basque

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Actualisation du zonage pluvial des cinq communes du pôle territorial Côte Basque Adour : Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau

Par décision en date du 16 octobre 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a procédé à l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'actualisation du zonage pluvial des cinq communes du pôle territorial Côte Basque Adour : Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau, qui se déroulera pendant une durée de **30 jours consécutifs, du lundi 13 novembre 2023 à 9 heures au jeudi 14 décembre 2023 à 17 heures**.
L'autorité compétente en matière d'aménagement des eaux pluviales est la Communauté d'Agglomération Pays Basque, et le zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour sera approuvé par délibération du Conseil communautaire après enquête publique.
Commission enquêteur : M. Pascal MATHIET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Kevin ETCHERRECOU en qualité de suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Pau n°1230007764 en date du 26 septembre 2023.
Consultation de dossier d'enquête :
Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et une version électronique. Il comprend un résumé non technique, une notice, un plan de zonage des eaux pluviales et un dossier administratif. Le dossier administratif comportant les pièces annexes à l'article R.123-8 du Code de l'environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.
- Le dossier papier concernant chaque commune sera déposé dans chacune des cinq communes ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à Bayonne, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture au public.
- Le dossier électronique est consultable et le registre dématérialisé accessible sur le même site Internet : <http://www.registre-dematerepublic.fr/4024>
- Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par le mise à disposition d'un poste informatique dans chacune des cinq communes ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à Bayonne, aux horaires habituels d'ouverture.
Observations et propositions du public :
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :
- Préférentiellement par voie dématérialisée :
- sur le registre dématérialisé via le dossier : <http://www.registre-dematerepublic.fr/4024>
ou à l'adresse : commissaire-enqueteur@communaute-paysbasque.fr
en indiquant comme objet : « Enquête publique sur l'actualisation du zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour ».
- Par courrier, à l'adresse : M. Kevin ETCHERRECOU, Commissaire d'Agglomération Pays Basque, Enjeux, 64480 Larresson, avec le mention « REG. ENV/23 ».

- Sur les registres d'enquête papier : les registres d'observations en papier, à feuille non mobiles, et constitués de dossier d'enquête seront ouverts et accessibles par le commissaire enquêteur comme le reste du dossier.
Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 14 décembre 2023 à 17 heures ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur se fera à la disposition du public, les :
- Mercredi 15 novembre 2023 de 9 h à 12 heures à la mairie d'Anglet, rue Amédée Ouhang, 64000 Anglet.
- Jeudi 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures à la mairie de Bayonne, 1, avenue du Maréchal Luchès, 64100 Bayonne.
- Mercredi 29 novembre 2023 de 14 h à 17 heures à la mairie de Biarritz, 12, avenue Edouard Belin, 64000 Biarritz.
- Mercredi 6 décembre 2023 de 14 h à 17 heures à la mairie de Bidart, place Saucan-Athouarn, BP10, 64210 Bidart.
- Mercredi 13 décembre 2023 de 9 h à 12 heures à la mairie de Boucau, 1, rue Lucie-Aubric, 64340 Boucau.
Évaluation environnementale :
En application de l'article 122-17 du Code de l'environnement, l'autorité administrative environnementale compétente a dépouillé le projet de zonage de cette évaluation.
Saufes données à l'enquête et information du public :
À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations détaillées dans les quinze jours suivants. Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque son rapport et ses conclusions motivées.
Le rapport et les conclusions motivées établie par le commissaire enquêteur seront, dès réception, mises à disposition du public, à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, service Eau et Assainissement, Enjeux, route d'Alsace, 64480 Larresson, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet <http://www.registre-dematerepublic.fr/4024> pendant une durée d'un an.
Les informations peuvent être demandées auprès de :
Communauté d'Agglomération Pays Basque, service Eau et Assainissement, Larresson, 64107 R.34.36.
Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Direction générale adjointe Eau, Littoral et Milieux naturels, Enjeux, route d'Alsace, 64480 Larresson.

Le Président

AVIS DE CONSULTATION

Construction de 106 logements, 74 logements en accession VEFA sous BRS et 32 logements locaux, sur l'ensemble immobilier PASSIONARIA à TARNOS (40220)

1. Maître d'ouvrage : SOCV PASSIONARIA dans le siège social est à Anglet, 73 rue de Lannoy à Anglet, au capital social de 100 000 euros inscrit au RCS de BAYONNE sous le n° 880 950 175, représenté par son gérant le C.O.L. S.C.I.C. I.M. Immatriculé au RCS de BAYONNE sous le n°522 721 555 dont le siège social est à Anglet, 73 rue de Lannoy, représenté par son Directeur Général, Monsieur Inès ROEGINA.

2. Objet de la consultation : Construction de 106 logements, 74 logements en accession VEFA sous BRS et 32 logements locaux, sur l'ensemble immobilier PASSIONARIA à TARNOS (40220)

3. Maître d'œuvre : I.P. Associée

4. Désignation des lots :

- LOT 01 - VFD
- LOT 02 - PAYSAGE
- LOT 03 - ESPS DÉCORÉ
- LOT 04 - CARPENTE BOIS
- LOT 05 - CONSTRUCTION ZINGERIE
- LOT 06 - ÉLANCHÉRIE
- LOT 07 - FACIÈS ENDUITS PEINTURES
- LOT 08 - FACIÈS BARANDAIS BOIS
- LOT 09 - MEUBS BOIS
- LOT 10 - MENUISERIES EXTERIEURES
- LOT 11 - SERRURERIE
- LOT 12 - PORTAILS
- LOT 13 - MENUISERIES INTERIEURS
- LOT 14 - ESCALIERS BOIS
- LOT 15 - PLATRERIE
- LOT 16 - FLODAGE
- LOT 17 - CHARPENTE FAÏENCE
- LOT 18 - SOLS SOUPLES
- LOT 19 - PEINTURES
- LOT 20 - COC PLUMERIE
- LOT 21 - C.F.D. CIA
- LOT 22 - ASCENSEURS
- LOT 23 - NETTOYAGE

5. Modalités d'obtention du dossier : Dossier à télécharger sur le plateforme Marchés Online à partir du : 13 novembre 2023
https://marchesonline.actapublic.com/ndv/avisdeconsultation_nacheteche

6. Délai d'ouverture : 28 mois et compris période de préparation

7. Délai de réalisation : 30 mois novembre 2024

8. Renseignements et précisions concernant le programme, à obtenir auprès de : Renseignements administratifs : Les informations relatives au programme se trouvent communiqué dans le cadre du dossier de consultation des entreprises qui sera publié sur le site internet. Tous renseignements - être déposés sur la plateforme afin que tous les candidats puissent en être informés. Pour toute problématique particulière rencontrée, vous pouvez contacter le service consultation du COL - Maître d'ouvrage - Chargé de programmes immobiliers en la personne de Jérôme CHARRIER au 06.59.52.56.60.

Renseignements techniques : I.P. Associée - Tél. : 05.57.49.50.19

Le Date limite de réception des offres : Lundi 19 décembre 2023 à 12 h 00 sur la plateforme électronique Marchés Online pour l'offre dématérialisée

Inès ROEGINA,
Le Directeur Général

SELARL BOUSQUET NOTAIRE ASSOCIÉE À BAYONNE (64102) CEDEX, BP 60218

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Hubert LAGATUT, né le 12 mai 1953 et Madame Mireille Marie Rose LAJANNE, née le 21 juillet 1952, dem. à BOUCAU (64240), 1 rue de Maignon, mariés à la Mairie de LABOURLETTE le 13 décembre 1978, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle. L'acte a été reçu par Me Thomas LESGOURDIES, notaire à BAYONNE, le 19 octobre 2023. Les oppositions seront reçues au Tribunal de Me Thomas LESGOURDIES notaire à BAYONNE, ou domicilié à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par toute personne intéressée avec demande d'avis du notaire ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les opposants peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1399 du Code civil - Me Thomas LESGOURDIES.

VILLE DE BAYONNE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Bayonne
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21640102909396
Ville : Bayonne
Code Postal : 64100
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Caractéristiques
Lien direct aux documents de la consultation : https://marchesonline.actapublic.com/ndv/avisdeconsultation_nacheteche
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Modalités de moyen de communication non communiqué disponible : Non
Nom du contact : Madame André Etcheberry
Adresse mail de contact : e.audart@bayonne.fr
Numéro de téléphone du contact : +33 559496060
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Caractéristiques de participation :
Appels à soumission / Appels à soumission / conditions / moyens de preuve : Informations telles que mentionnées dans le règlement de la consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Informations telles que mentionnées dans le règlement de la consultation
Capacité technique et professionnelle - conditions / moyens de preuve : Informations telles que mentionnées dans le règlement de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des offres : 16 novembre 2023 à 15 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdit
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'exécution sans négociation : Oui
L'acheteur accepte la présentation de variantes : Non
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : FOURNITURE, POSE, INSTALLATION DE LUMIÈRES EN VUE DE LA RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU SECTEUR DE GLAIN
Code CVP principal : 45200000
Description principal : 71310100
Type de marché : Services
Description succincte du marché : FOURNITURE, POSE, INSTALLATION DE LUMIÈRES EN VUE DE LA RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU SECTEUR DE GLAIN
Mode d'acquisition : Estage public
Lieu principal d'exécution du marché : Ville de Bayonne
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réévaluation de notes ou parts du marché : Non
Marché allié : Non
Section 5 : Informations Complémentaires
Marché obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 24/10/2023

SELARL FRANÇOIS-XAVIER BOUSQUET NOTAIRES À BAYONNE CEDEX (64102)

43 ALLEES PAULMYR BP 60218

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1370-4 Code de procédure civile

Suivant testament olographe en date du 10/04/2021, Michel ZAMORA domicilié à ARRONVILLE (64) 5 place marcelin-ETHEPE Henri Duran né à MANSION-LAFITTE (70) le 17 août 1939 et décédé à BAYONNE le 30 juillet 2023 a constitué un legs universel. Conformément à son décret de succession a été rédigé d'un dépot aux termes du procès-verbal de dépot et de description de ses biens reçu par Me François-Xavier BOUSQUET, notaire à BAYONNE, le 20 octobre 2023 d'où il résulte que le légataire universel, les conditions de sa saisine, dépendent de l'existence de ses droits pourra être formé par eux intéressés auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître François-Xavier BOUSQUET, notaire à BAYONNE, 17 rue de Maignon, 64200 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BAYONNE de la copie authentique du PV de dépot et d'aveuement du testament. En cas d'opposition, le greffier sera saisi à la procédure d'envoi en possession.

SCOP COPELECTRONIC
Centre Européen de Fret
BP 30003
64000 MOUJERRE

Révisé par l'Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement, le 20 octobre 2023, sous le contrôle des commissaires aux comptes de Paris, ont approuvé les comptes.

- Le chiffre d'affaires net de 6 000 000 €
- L'excédent aux profits d'administrateurs de Monsieur FREDERIC DUMAS, Directeur Général et Madame LAURENCE THORIN, ont été versés à Monsieur LAURENCE THORIN.

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer toutes formalités afférentes aux résolutions ci-dessus.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

SCOP L'UNIQUE PARIS ET JARDINS au capital variable de 45.720 Euros dans le Siège social est : Olivier Elabbary à HASPREN (64240) Immatriculé au R.C.S. de Bayonne sous le numéro 413 307 380. Par AJL du 11 septembre 2023, le siège social est transféré au 10 Chemin de Martheborbè à HASPREN (64240) à compter du 07 septembre 2023.

SOLEIL DU HAMEAU SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue Jean Zay, 64000 DALU 944 854 950 RCS PAU

Le 23/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées.

Pour avis

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

Actualisation du zonage pluvial des cinq communes du Pôle Territorial Côte Basque Adour : ANGLET, BAYONNE, BARRITZ, BIDART et BOUCAU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision en date du 15 octobre 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a procédé l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'actualisation du zonage pluvial des cinq communes du pôle territorial Côte Basque Adour : ANGLET, BAYONNE, BARRITZ, BIDART et BOUCAU qui se déroulera pendant une durée de 50 jours consécutifs de :

Lundi 13 novembre 2023 à 09h00 au jeudi 14 décembre 2023 à 17h00

L'ensemble completions au matériel d'actualisation des eaux pluviales en la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire après enquête publique.

Commissaire enquêteur : Monsieur Pascal MONNET, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur André ETCHEBERRY en qualité de suppléant par décision du Tribunal Administratif de Pau n° 12300007/16-A en date du 25 septembre 2023.

Consultation du dossier d'enquête :
Le dossier d'enquête publique est consultable d'une manière publique et une version dématérialisée. Il comprend un relevé non technique, une notice, un plan de zonage des eaux pluviales et un dossier administratif. Le dossier administratif comprend les pièces énoncées à l'article R.125-8 du code de l'environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

- Le dossier papier concernant chaque commune sera déposé dans chacune des cinq mairies ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à BAYONNE pour être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture au public.
- Le dossier dématérialisé est consultable et le registre dématérialisé accessible sur le même site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4054>
- Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique dans chacune des cinq mairies ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à BAYONNE aux horaires habituels d'ouverture.

Observations et propositions du public :
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :
- Préférentiellement par voie dématérialisée : sur le registre dématérialisé web ci-dessus : <https://www.registre-dematerialise.fr/4054>
Ou à l'adresse : enquête publique - zoneagglomerationpaysbasque.fr, en indiquant comme objet : « enquête publique sur l'actualisation du zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour ».

- Par courrier, à l'adresse : Monsieur le Commissaire Enquêteur du zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour - Communauté d'Agglomération Pays Basque - Empira - 64480 LARRRESSORE avec la mention [N° PAYS BASQUE]
- Sur les registres d'enquête papier : les registres d'observations en papier, à toutes les communes, et les registres du dossier d'enquête seront ouverts et accessibles par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.

Toutes observations, courriers postaux ou courriers, réceptionnés après le 14 décembre 2023 à 17h00 ne pourront être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public, les :
- Mercredi 15 novembre 2023 de 09h00 à 17h00 à la Mairie d'ANGLET - Rue Amédée Debourg - 64400 ANGLET.
- Jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BAYONNE - 1 avenue du Maréchal Luchaire - 64100 BAYONNE.
- Mercredi 29 novembre 2023 de 14h00 à la Mairie de BARRITZ - 12 avenue Edouard VII - 64200 BARRITZ.
- Mercredi 6 décembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BIDART - Place Sauveur Aechavarrin - BP10 - 64210 BIDART.
- Mercredi 13 décembre 2023 de 09h00 à 12h00 à la Mairie de BOUCAU - 1 rue Lucie Aubert - 64340 BOUCAU.

Enlèvement des imprimés : En application de l'article 122-17 du code de l'environnement, l'assemblée administrative environnementale complète a disposé le projet de zonage de cette manière.

Sauces données à l'enquête et information du public :
A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1er, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire-enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations observées dans les quatre jours suivants. Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire enquêteur seront, dès réception, mis à disposition du public, à la Communauté d'Agglomération Pays Basque - service eau et assainissement - Empira - route d'Albiou - 64480 LARRRESSORE - aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4054> pendant une durée d'un an.

Les informations peuvent être demandées auprès de :
Communauté d'Agglomération Pays Basque - Service eau et assainissement - LARRRESSORE - 05 59 70 34 35.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque - Direction Générale des Services, Urbain et Milieu Urbain - Empira - route d'Albiou - 64480 LARRRESSORE.

Le Président

Avis administratifs et judiciaires**Enquêtes publiques****Communauté d'Agglomération Pays Basque****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Actualisation du zonage pluvial des cinq communes du pôle territorial Côte Basque Adour : Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau**

Par décision en date du 15 octobre 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'actualisation du zonage pluvial des cinq communes du pôle territorial Côte Basque Adour : Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau, qui se déroulera pendant une durée de **32 jours consécutifs, du lundi 13 novembre 2023 à 9 heures au jeudi 14 décembre 2023 à 17 heures.**

L'autorité compétente en matière d'assainissement des eaux pluviales est la Communauté d'Agglomération Pays Basque, et le zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour sera approuvé par délibération du Conseil communautaire après enquête publique.

Commissaire enquêteur : M. Pascal MONNET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. André ETCHÉLECOU en qualité de suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Pau n° E23000077/64 en date du 26 septembre 2023.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et une version dématérialisée. Il comprend un résumé non technique, une notice, un plan de zonage des eaux pluviales et un dossier administratif. Le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

- Le dossier papier concernant chaque commune sera déposé dans chacune des cinq mairies ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à Bayonne, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture au public.

- Le dossier dématérialisé est consultable et le registre dématérialisé accessible sur le même site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4934>

- Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique dans chacune des cinq mairies ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à Bayonne, aux horaires habituels d'ouverture.

Observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Préférentiellement par voie dématérialisée :

- sur le registre dématérialisé visé ci-dessus : <https://www.registre-dematerialise.fr/4934>

ou à l'adresse enquete-publique-zonageepcba@communaute-paysbasque.fr en indiquant comme objet : « Enquête publique sur l'actualisation du zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour ».

- Par courrier, à l'adresse : Monsieur le Commissaire Enquêteur du zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Errepira, 64480 Larressore, avec la mention « NE PAS OUVRIER ».

- Sur les registres d'enquête papier : les registres d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutifs du dossier d'enquête seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur comme le reste du dossier.

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 14 décembre 2023 à 17 heures ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, les :

- **Mercredi 15 novembre 2023 de 9 h à 12 heures** à la mairie d'Anglet, rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet.

- **Jeudi 23 novembre 2023 de 14 h à 17 heures** à la mairie de Bayonne, 1, avenue du Maréchal-Leclerc, 64100 Bayonne.

- **Mercredi 29 novembre 2023 de 14 h à 17 heures** à la mairie de Biarritz, 12, avenue Edouard-VII, 64200 Biarritz.

- **Mercredi 6 décembre 2023 de 14 h à 17 heures** à la mairie de Bidart, place Sauveur-Atchoarena, BP 10, 64210 Bidart.

- **Mercredi 13 décembre 2023 de 9 h à 12 heures** à la mairie de Boucau, 1, rue Lucie-Aubrac, 64340 Boucau.

Évaluation environnementale :

En application de l'article 122-17 du Code de l'environnement, l'autorité administrative environnementale compétente a dispensé le projet de zonage de cette évaluation.

Suites données à l'enquête et information du public :

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire enquêteur seront, dès réception, tenus à disposition du public, à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, service Eau et Assainissement, Errepira, route d'Halsou, 64480 Larressore, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4934> pendant une durée d'un an.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

Communauté d'Agglomération Pays Basque, service Eau et Assainissement, Larressore : 05 59 70 34 35.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Direction générale adjointe Eau, Littoral et Milieux naturels, Errepira, route d'Halsou, 64480 Larressore.

Le Président.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

Actualisation du zonage pluvial des cinq communes
du Pôle Territorial Côte Basque Adour :
ANGLET, BAYONNE, BIARRITZ, BIDART ET BOUCAU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision en date du 15 octobre 2023, le Président de la Communauté Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'**actualisation du zonage pluvial des cinq communes du pôle territorial Côte Basque Adour : ANGLET, BAYONNE, BIARRITZ, BIDART et BOUCAU** qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du :

Lundi 13 novembre 2023 à 09h00 au jeudi 14 décembre 2023 à 17h00

L'autorité compétente en matière d'assainissement des eaux pluviales est la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire après enquête publique.

Commissaire enquêteur : Monsieur Pascal MONNET, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur André ETCHOLECOU en qualité de suppléant par décision du Tribunal Administratif de Pau n° E2300077/64 en date du 26 septembre 2023.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et une version dématérialisée. Il comprend un résumé non technique, une notice, un plan de zonage des eaux pluviales et un dossier administratif. Le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du code de l'environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

- Le dossier papier concernant chaque commune sera déposé dans chacune des cinq mairies ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à BAYONNE pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture au public.

- Le dossier dématérialisé est consultable et le registre dématérialisé accessible sur le même site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4934>

- Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique dans chacune des cinq mairies ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à BAYONNE aux horaires habituels d'ouverture.

Observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire-enquêteur :

- Préférentiellement par voie dématérialisée : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus : <https://www.registre-dematerialise.fr/4934>

Ou à l'adresse enquete-publique-zonageepcba@communaute-paysbasque.fr, en indiquant comme objet : « enquête publique sur l'actualisation du zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour ».

- Par courrier, à l'adresse : Monsieur le Commissaire Enquêteur du zonage pluvial du pôle territorial Côte Basque Adour – Communauté d'Agglomération Pays Basque – Errepira – 64480 LARRESSORE avec la mention [NE PAS OUVRIR].

- Sur les registres d'enquête papier : les registres d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutifs du dossier d'enquête seront cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 14 décembre 2023 à 17h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, les :

- **Mercredi 15 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie d'ANGLET - Rue Amédée Dufourg – 64600 ANGLET.**

- **Jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BAYONNE - 1 avenue du Maréchal Lelercq – 64100 BAYONNE**

La Semaine du Pays Basque – 16 novembre 2023 – 2^e parution